



CANADA

TREATY SERIES

1978 No. 22

RECUEIL DES TRAITÉS

VISAS

Exchange of Notes between CANADA and IRAN

Tehran, November 2, 1978

In force December 1, 1978

VISAS

Échange de Notes entre le CANADA et l'IRAN

Téhéran, le 2 novembre 1978

En vigueur le 1^{er} décembre 1978

43 280 453

b 3086215

43 280 452

b 3086215

**EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT BETWEEN THE
GOVERNMENT OF CANADA AND THE GOVERNMENT OF IRAN
CONCERNING VISA REQUIREMENTS FOR NON-IMMIGRANTS**

I

The Ambassador of Canada to the Minister of Foreign Affairs of Iran

Tehran, November 2, 1978

Excellency,

I have the honour to refer to the exchange of Notes between the Government of Canada and the Government of Iran concerning visa requirements for non-immigrant travellers of our two countries, done at Ottawa on March 10, 1961.⁽¹⁾ I also have the honour to refer to recent discussions between representatives of our two Governments concerning the relaxation of existing visa requirements with a view to facilitating travel by Canadian and Iranian nationals temporarily resident in our respective countries. Pursuant to these discussions, I have the honour to propose that the agreement constituted by the exchange of Notes of March 10, 1961, be amended by adding the following paragraph (6) to the List of Terms governing visa requirements for non-immigrant entry:

“(6) Exit visas shall not be required for residents in either country during the period of validity of their resident permits.”

If this proposal is acceptable to the Government of Iran, I have the honour to propose that this Note, which is authentic in English and French, and your reply to that effect shall constitute an agreement between our two Governments which shall enter into force on December 1, 1978 and which shall remain in force until two months after the date of receipt of notification of termination by either Government.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

K. D. TAYLOR
Ambassador

His Excellency Mr. Amir-Khosro Afshar
Minister for Foreign Affairs of Iran
Imperial Ministry of Foreign Affairs
Tehran

⁽¹⁾Treaty Series 1961 No. 2

ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DE L'IRAN AU SUJET DES EXIGENCES POUR L'ÉMISSION DE VISAS POUR VOYAGEURS NON-IMMIGRANTS

I

L'Ambassadeur du Canada au Ministre des Affaires étrangères de l'Iran

Téhéran, le 2 novembre 1978

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de faire référence à l'échange de notes diplomatiques entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Iran au sujet des exigences pour l'émission de visas pour voyageurs non-immigrants de nos deux pays, fait à Ottawa le 10 mars 1961.⁽¹⁾ J'ai aussi l'honneur de faire référence aux récents pourparlers entre les représentants de nos deux gouvernements au sujet du relâchement des exigences actuelles touchant l'octroi des visas de sortie afin de faciliter les allées et venues des nationaux canadiens et iraniens résidant temporairement dans nos pays respectifs. Suite à ces discussions, j'ai l'honneur de proposer que l'accord résultant de l'échange de notes en date du 10 mars 1961 soit modifié de manière à ajouter le paragraphe (6) suivant à la liste des conditions d'octroi des visas pour l'entrée des «non-immigrants»

«(6) Les résidents de l'un ou l'autre pays ne seront pas tenus de posséder un visa de sortie durant la période de validité de leur permis de résidence.»

Si cette proposition est jugée acceptable par le Gouvernement de l'Iran, j'ai l'honneur de proposer que cette note, qui fait foi en anglais et en français, et votre réponse à cet effet constituent un accord entre nos gouvernements, qui entrera en vigueur le premier jour de décembre 1978 et le demeurera jusqu'à l'expiration d'une période de deux mois après la réception d'une note de l'un ou l'autre gouvernement le dénonçant.

Veillez accepter, monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

K. D. TAYLOR
Ambassadeur

Son Excellence Monsieur Amir-Khosro Afshar
Ministre des Affaires étrangères de l'Iran
Ministère impérial des Affaires étrangères
Téhéran

⁽¹⁾Recueil des Traités 1961 N° 2

II

*The Minister for Foreign Affairs of Iran to the Ambassador of Canada
Official Translation*

Tehran, November 2, 1978

Excellency,

I have the honour to refer to Your Excellency's Note of November 2, 1978, which reads as follows:

(See Canadian Note Dated November 2, 1978)

and to further inform Your Excellency that the foregoing is acceptable to my Government.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

AMIR-KHOSRO AFSHAR
Minister for Foreign Affairs

His Excellency Mr. K. D. Taylor
Ambassador of Canada
Tehran

K. D. TAYLOR
Ambassadeur

KHOSRO AFSHAR
Ministre

son Excellence Monsieur Amir-Khosro Afshar, Ministre des Affaires étrangères de l'Iran
à l'attention de l'Ambassadeur du Canada
Ministère impérial des Affaires étrangères
Téhéran

son Excellence Monsieur Amir-Khosro Afshar, Ministre des Affaires étrangères de l'Iran
à l'attention de l'Ambassadeur du Canada
Ministère impérial des Affaires étrangères
Téhéran

II

Le Ministre des Affaires étrangères de l'Iran à l'Ambassadeur du Canada

(Traduction)

Téhéran, le 2 novembre 1978

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 2 novembre 1978, qui se lit comme suit:

(Voir la Note canadienne du 2 novembre 1978)

et de vous informer en outre que mon Gouvernement approuve ce qui précède.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma haute considération.

AMIR-KHOSRO AFSHAR
Ministre des Affaires étrangères

Son Excellence M. K. D. Taylor
Ambassadeur du Canada
Téhéran

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20092445 7

© Minister of Supply and Services Canada 1979

Available in Canada through

Authorized Bookstore Agents
and other bookstores

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

Catalogue No. E 3-1978/22
ISBN 0-660-50379-4

Canada: \$1.00
Other countries: \$1.20

Price subject to change without notice.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1979

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnement et Services Canada
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

N° de catalogue E 3-1978/22
ISBN 0-660-50379-4

Canada: \$1.00
Hors Canada: \$1.20

Prix sujet à changement sans avis préalable.